



Ville de Castelnaudary

Police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

## ARRETE PERMANENT DU MAIRE AS/VT N° 2024-812

CEDEZ LE PASSAGE - RUE DU SOL

### QUARTIER CENTRE OUEST

Le Maire de la Commune de Castelnaudary,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2 et L.2213-4,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 110.1 et suivant

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

**VU** le Code de la Voirie Routière, articles L. 111.1 et R 113.1,

**VU** l'article R 417.11 du Code de la Route modifié par le décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2019 - article 4

**VU** la circulaire interministérielle modifiée,

**VU** la circulaire interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

**VU** la nécessité d'annuler et remplacer l'arrêté général de la ville de Castelnaudary portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en date du 04 janvier 2016 visé en Préfecture le 07 janvier 2016.

**VU** le résultat de la réunion de travail organisée en Mairie en présence de toutes les personnes concernées,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réglementer circulation et stationnement dans le quartier centre ouest

### ARRETE CE QUI SUIT

**ARTICLE 1 :** Mise en place d'un cédez le passage sur l'axe suivant :

- Rue Du Sol à l'intersection de la contre-allée du Cours De La République
- Mise en place d'une signalisation horizontale et verticale panneau AB3a

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire correspondant à cette zone et mise en place et entretenu par les services municipaux.

**ARTICLE :** Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE :** Le présent arrêté sera porté au registre de la Mairie et sera adressée à :

M. le Préfet de l'Aude,

M. le Président du Conseil Général de l'Aude,

M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale

M. le Chef de Corps du Centre de secours,

Et transmis à M. le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary pour exécution.



Ville de Castelnaudary  
Police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

## ARRETE PERMANENT DU MAIRE AS/VT N° 2024-812

CEDEZ LE PASSAGE - RUE DU SOL

QUARTIER CENTRE OUEST

Fait à Castelnaudary le 10 octobre 2024

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe au Maire



Jacqueline RATA

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 20 NOV. 2024



ID : 011-211100763-20241110-A2024812DSAG-AR